



VACANCES VOYAGES LOISIRS

VACANCES PRINTEMPS 2023



Sommaire

- ◆ **Projet éducatif** _____ p.3
- ◆ **Informations et réservation** _____ p.4
- ◆ **Dates à retenir** _____ p.5
- ◆ **Les projets de vacances 4/5 ans** _____ p.6-7
- ◆ **Les projets de vacances 6/11 ans** _____ p.8-10
- ◆ **Les projets de vacances 12/17 ans** _____ p.11-12
- ◆ **Les projets de vacances familles** _____ p.13-14
- ◆ **Centres** _____ p.15-18
- ◆ **Conditions générales de réservation** _____ p.19-20



PROJET ÉDUCATIF

Le temps des vacances est une porte permettant de passer de l'ordinaire à l'extraordinaire, de rompre avec le quotidien, de créer des situations inédites sources d'épanouissement et d'émancipation, d'être confronté à d'autres pour se retrouver soi-même. Les vacances agissent en profondeur et changent. Elles contribuent activement au bien-être des populations et sont des parenthèses indispensables pour les plus fragiles. Même si nous voudrions plus de mixité, les séjours restent un brassage des populations et des cultures qui permettent de transformer concrètement la différence en richesse.

VVL défend le droit aux vacances, pour cela, elle mène des actions revendicatives et s'est particulièrement investie en faveur de la convention internationale des droits de l'enfant.

1. Découvrir l'autre, de nouveaux apprentissages et d'autres horizons

VVL agit dans le respect des valeurs qu'elle défend, chaque personne accueillie est citoyenne et partie prenante de son séjour.

VVL cherche à développer les apprentissages et connaissances en proposant des activités porteuses de sens, facteur d'enrichissement personnel. Les séjours collectifs visent à rompre l'isolement.

Pour chaque séjour, les conditions du bien vivre ensemble sont un des objectifs majeurs. Cette volonté se retrouve à la fois dans la vie quotidienne (partager une chambre, des repas, respecter le rythme de chacun...) et dans les activités (respecter les règles du jeu, s'entraider, faire ensemble...)

VVL accueille un public mixte d'origines sociales, territoriales, culturelles... Ces mixités sont une chance et doivent être accompagnées pour que tous se rencontrent et s'enrichissent des différences dans une volonté d'ouverture d'esprit, de respect et de tolérance.

A chaque fois que cela est possible, les personnes en situation de handicap sont accueillies.

Le patrimoine mis à disposition au sein de la coopération permet de découvrir des environnements et territoires variés.

Pour aider à la compréhension du monde qui nous entoure, VVL propose des destinations à l'étranger, adaptées à chaque public. VVL veille à ce que chaque voyage soit l'occasion d'échanges et de découvertes. Les encadrants ont à cœur d'aider au décryptage de ces nouveaux environnements.

2. S'inscrire dans la continuité éducative

VVL s'inscrit dans le prolongement des orientations éducatives définies par les villes adhérentes (notamment les PEDT) et ses partenaires.

Les vacances sont une expérience de vie facteur d'épanouissement au quotidien, pendant et après le séjour.

VVL souhaite participer à « l'apprentissage au partir » de ses différents publics. Ainsi, l'association crée les conditions d'un environnement bienveillant qui encourage le départ et qui est propice à la réussite du séjour de chacun.

VVL veille à favoriser l'articulation et la cohérence entre les différentes parties prenantes de la démarche éducative que sont les familles, l'école, la ville, les aidants, les comités d'entreprise... Pour cela, elle attache une importance toute particulière à la préparation des départs avec ces différents acteurs.

Pour les classes de découverte, VVL agit en soutien du corps enseignant et s'adapte aux besoins de ce dernier pour transformer les objectifs pédagogiques poursuivis.

3. Développer des séjours éducatifs de qualité pour permettre à chacun de se faire plaisir

En privilégiant les valeurs de l'éducation populaire, VVL souhaite proposer un large panel d'activités de qualité dans les domaines aussi divers que la culture, le sport, le développement durable, les sciences et techniques.

Chaque accueil a vocation à être décliné en un projet pédagogique et de fonctionnement qui va s'appuyer sur une pédagogie participative.

La programmation alternée des activités de repos et les temps libres doivent permettre de s'adapter au mieux au rythme de chacun.

Les notions de détente et de plaisir constituent des axes majeurs dans le projet pédagogique de chaque séjour.

Dans le cadre de la mise en place de ses projets, VVL s'entoure d'un personnel qualifié, partageant les valeurs de VVL, garant des réglementations en vigueur, de la sécurité, et porteur de pratiques innovantes.

Les animateurs ont un rôle majeur dans la mise en œuvre du projet de VVL : ils doivent connaître l'environnement des enfants (d'où ils viennent...) et l'environnement du centre de vacances (où ils vont...). Ils partageront et mettront en œuvre le projet pédagogique, entourés le cas échéant, d'intervenants extérieurs.

En favorisant la prise de parole de l'ensemble des participants, VVL souhaite que chacun devienne acteur et citoyen. VVL permet aux enfants d'utiliser la parole comme capacité d'agir afin de se construire en tant que personne. De s'approprier son environnement et d'intégrer avec le groupe pour favoriser une prise de décision collective partagée.

Informations réservations

Vacances Voyages Loisirs
39, avenue Henri Barbusse, 94408 Vitry-sur-Seine CEDEX

Retrouvez VVL et son actualité sur le site: <http://www.vvl.org>

Site BAFA: <https://vvl-bafa.org/>

Réservations et renseignements:

Célia HEUDE et Eva KONIG

celia.heude@vvl.org

eva.konig@vvl.org

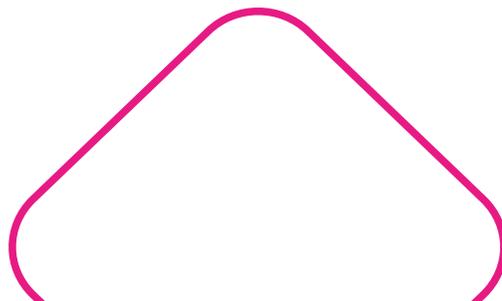
Mentions Légales:

Vacances Voyages Loisirs, association 1901 – 39 avenue Henri Barbusse,
94408 Vitry sur Seine Cedex
Association de tourisme social et solidaire, régie par la loi du 1er juillet 1901,
déclarée le 14 novembre 1946 sous le n ° 9462. Agréée le 15 juin 1982 par
le ministère de la Jeunesse et des Sports. Agréée le 17 juin 1983 par le
Secrétariat d'Etat au Tourisme sous le n ° AG.094.95.0009. Agrément ESUS
le 04 mars 2020. Immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de
Séjours sous le n° IM094100039 le 15 novembre 2016. Membre de l'Union
Nationale
des Associations de Tourisme.
SIREN n ° 775741861.
NAF n ° 5520 Z



Séjour Printemps 2023: les dates à retenir

DATES IMPORTANTES	COLLECTIVITÉS	VVL
04/01/2023		Envoi du catalogue
09/01/2023	Envoi des options: les séjours, dates et effectifs que vous souhaitez	
16/01/2023		Échanges bilatéraux et validation des réservations
16/01/2023		Envoi du dossier administratif de réservation (trousseau, fiche sanitaire de liaison, etc)
25/01/2023	Envoi du Bon de Commande et du bon d'engagement	Envoi des factures d'acompte
DÉBUT AVRIL	Réunions aux familles	
DÉBUT AVRIL		Envoi des projets pédagogiques et des récépissés de déclaration de séjour J&S
DÉBUT AVRIL	Envoi des listes des enfants et des PAI	Envoi des avis de transport
22 AVRIL AU 6 MAI	Séjours	
À LA FIN DES SÉJOURS		Envoi des factures soldes



LES PROJETS DE VACANCES 4/5 ANS:



> LES AVENTURIERS DE LA NATURE p.7





4/5
ANS

LES AVENTURIERS DE LA NATURE TANNERRE

PRÉSENTATION

A Tannerre, les enfants deviendront de vrais petits aventuriers de la nature ! Ils pourront construire des cabanes en forêt, aller à la recherche de toutes sortes d'animaux et s'initier au développement durable. Ils pourront également réaliser du land art et créer des herbiers.

Sur le centre, d'autres activités seront proposées à nos aventuriers : jeux de société, activités sportives et loisirs créatifs. A la fin du séjour, ils connaîtront la nature comme leur poche !

INFORMATIONS:

- ◆ Séjours FRATRIE 4/11 ans 30 enfants

Du 23 avril au 29 avril 2023 (7 jours)

Du 30 avril au 6 mai 2023 (7 jours)

- ◆ Transport

Car



Vacances Enfants



Centre de Plein Air VVL
de Vitry-sur-Seine
89350 Tannerre-en-Puisaye
Tél : 03.86.45.44.60
Fax : 03.86.45.44.47

 vitry-sur-seine

LES PROJETS DE VACANCES 6/11 ANS:



> LES APPRENTIS CAVALIERS

p.9

> MULTI-ACTIVITES

p.10





6/11
ANS

LES APPRENTIS CAVALIERS TANNERRE

PRÉSENTATION

Ce séjour sera l'occasion pour les enfants de devenir un véritable cavalier ! Au programme, plusieurs séances d'équitation pour apprendre de façon ludique : jeux équestres, voltige, poney-games... Il faudra prendre soin de son poney avant et après chaque séance. Une balade à poney en pleine nature viendra clore ce séjour en beauté.

En dehors des séances d'équitation, il sera aussi proposé aux enfants des activités sportives, des grands jeux, des activités de loisirs créatifs et des supers veillées !

INFORMATIONS:

- ◆ Séjours FRATRIE 4/11 ans 30 enfants

Du 23 avril au 29 avril 2023 (7 jours)

Du 30 avril au 6 mai 2023 (7 jours)

- ◆ Transport

Car



Vacances Enfants



**Centre de Plein Air VVL
de Vitry-sur-Seine**
89350 Tannerre-en-Puisaye
Tél : 03.86.45.44.60
Fax : 03.86.45.44.47





6/11
ANS

MULTI-ACTIVITES EXCIDEUIL

PRÉSENTATION

Durant ce séjour, les enfants pourront découvrir pleins de nouvelles activités ! Ils deviendront notamment de véritables petits grimpeurs. Au programme, un parcours au milieu des plateformes suspendues dans les arbres du centre d'Excideuil, mais aussi de l'escalade.

Les enfants profiteront également de la nature en faisant des jeux en forêt, toujours sur le centre. Ce sera aussi l'occasion pour eux de visiter le village d'Excideuil, situé à seulement 15 min à pied du centre, en traversant la prairie.

INFORMATIONS:

- ◆ Séjours 6/11 ans 30 enfants
Du 23 avril au 29 avril 2023 (7 jours)
- ◆ Transport
Car



Vacances Enfants



**Centre de vacances de la ville de
Gentilly « Les Roches enchantées »
24160 Excideuil
Tél : 05.53.62.42.87**



LES PROJETS DE VACANCES 12/17 ANS:



> IRLANDE p.12



12/17
ANS

IRLANDE

SEJOUR LINGUISTIQUE

PRÉSENTATION

Durant ce séjour, les jeunes sont immergés en Irlande, dans le village de Cong, situé à l'Ouest du pays. Ils sont hébergés à Lakeland House, une maison familiale idéalement située aux portes du parc et du château d'Ashford, et aux pieds d'un des plus grands lacs du Connemara.

Plusieurs excursions (à Galway et dans le Connemara) ainsi que des randonnées sont prévues pour que les jeunes découvrent leur environnement.

L'immersion continue avec des cours d'anglais dispensés par des professeurs irlandais : grammaire, jeux de rôle, lectures... permettent aux jeunes de devenir de vrais irlandais ! Ils sont également imprégnés de la culture du pays grâce à des activités typiques comme des cours de tin-whistle et une initiation aux danses traditionnelles et aux sports nationaux.

INFORMATIONS:

- ◆ **Séjours FRATRIE 12/17 ans 30 jeunes**
Du 22 avril au 29 avril 2023 (8 jours)
- ◆ **Transport**
Avion Paris - Shannon
Transfert en car jusqu'à Cong (2 heures)



Vacances Jeunes



Residence Lakeland House
Quay Rd, Cooslughoga,
Lisluoghrey, Co. Mayo, F31
XD56, Irlande

LES PROJETS DE VACANCES FAMILLES:



> LA CROIX VALMER

p.14





FAMILLES

LA CROIX VALMER SEJOUR EN FAMILLE

PRÉSENTATION

Un centre de vacances fabuleux pour que chaque famille y passe le meilleur des séjours. Kayak de mer, stand up paddle, tubas et masques de plongée, sont mis à la disposition des vacanciers qui souhaitent pratiquer des activités nautiques à proximité de la maison familiale, sans encadrement. Des activités sportives, de découverte et jeux intérieurs et de plein air sont proposés en fonction de l'âge des enfants. Des visites « découverte » de la région sont organisées : Visite de villages typiques de la région : Gassin, Grimaud, Ramatuelle, Cogolin... Marché provençal et visite du vieux port de Saint-Tropez, Jardin botanique du Rayol à Canadel, excursion dans l'île de Port-Cros. Un animateur propose des demi-journées d'activités, pour les enfants, pour vous permettre de prendre un peu de temps pour vous.

INFORMATIONS:

◆ Du 29 avril au 06 mai 2023 (7 jours)



Vacances familles



**Centre de Vacances de Vitry
sur Seine « La Bouillabaisse »
383 allée de la Bouillabaisse
83420 La Croix-Valmer
Tél : 04.94.79.60.71**

 **vitry-sur-seine**

CENTRES DE LA COOPÉRATION



Tannerre (Yonne)

Le centre

Le village de Tannerre, en plein cœur de la Puisaye, aux marches de la Bourgogne, accueille avec bonheur les enfants sur le domaine de l'ancien château, dans le centre aux 3 maisons de couleur.

Le centre est composé de 3 maisonnettes de différentes couleurs (rouge, verte et bleue) articulées autour d'un patio.

Les enfants sont hébergés dans des chambres de 6 lits. Les sanitaires sont adaptés aux maternels.

Nombreux espaces collectifs à disposition: ludothèque, bibliothèque, salle d'activités...

Centre de Plein Air VVL de Vitry-Sur-Seine

89350 Tannerre-en-Puisaye

Tél : 03.86.45.44.60

Fax : 03.86.45.44.47



Retrouvez la vidéo
du centre

CENTRES DE LA COOPÉRATION



Excideuil (Dordogne)

Le centre

Le Périgord Vert est la partie située au nord du département de la Dordogne. Pays verdoyant traversé par de nombreux cours d'eau, ses collines boisées, ses vallons à cultures et herbages, une faune et une flore sauvage très présentes, valorisés pour partie par le Parc naturel régional Périgord Limousin.

Le centre de vacances est en retrait du village et repose sur une superbe propriété de bois et de clairières étendue sur 14 hectares.

Le centre, composé de 3 bâtiments, est entouré d'un parc. L'infirmerie, le bureau et les salles d'activités se trouvent dans un ancien manoir.

Les enfants sont hébergés en chambres de 4 lits.

Centre de vacances de la ville de Gentilly « Les Roches enchantées »
24160 Excideuil

Tél : 05.53.62.42.87



Retrouvez la vidéo
du centre

CENTRES DE LA COOPÉRATION



La Croix-Valmer (Var)

Le centre

Au centre de la baie de Cavalaire, face aux îles d'Or (Porquerolles, Port-Cros, Le Levant), la maison familiale « La Bouillabaisse » constitue le lieu idéal de vacances et de repos. Elle se situe sur un terrain en forme de terrasse surplombant la mer. On y accède par un chemin privé qui mène à une crique abritant une petite plage, presque exclusivement réservée aux vacanciers de la maison familiale.

Cette magnifique propriété dispose de chambres de 3-4 ou 6 personnes réparties dans deux bâtiments : Le bâtiment principal : superbe maison de style provençal avec une terrasse côté jardin et une terrasse côté mer - au rez-de-chaussée : le bar, la cuisine, la salle à manger donnant sur la terrasse face à la mer - au 1er : Les chambres avec douche, WC à l'étage. - au rez-de-chaussée dans les annexes latérales au bâtiment central, chambres à 3 lits (dont 1 superposé) avec douche et WC. L'annexe « Le Vallon » : Chambres de 4 ou 6 lits avec mezzanine, WC et douche. Prêt de lits bébés (avec draps). Une salle de jeux et d'activités : aménagée au-dessus du local à bateaux.

Centre de vacances de Vitry sur Seine, 383 Allée de La Bouillabaisse
83420 La Croix-Valmer

Tel: 04.94.79.60.71



Retrouvez la vidéo
du centre

AUTRES CENTRES



Residence Lakeland House (Irlande)

Le centre

Une grande maison familiale entièrement redécouverte en 2018. Elle dispose de chambre de 2 à 6 lits avec sanitaire complets, 1 salle à manger, une salle de cinéma, une salle de repos, des grandes salles d'activités et de cours, et des terrains attenants.

Le village de Cong est à 7 minute à pieds de ce centre.

Centre Lakeland House
Quay Rd, Coosluhoga, Lisloughrey,
Co. Mayo, F31 XD56, Irlande

Tel: +353 94 954 6089

Conditions générales de réservation printemps 2023

Réservation des places

Vous pouvez transmettre vos options au Pôle Éducation. Afin de satisfaire au mieux vos demandes, nous vous conseillons de nous indiquer plusieurs centres, par ordre de préférence, pour chaque catégorie d'âge et d'activités (attention à la capacité d'accueil de nos centres).

Toute inscription faite auprès d'une collectivité adhérente par l'intermédiaire d'un organisme (DDASS, foyer, placements divers, etc.) doit être soumise pour accord à VVL.

Confirmation des places par VVL

Après accord réciproque entre VVL et les collectivités, nous vous ferons parvenir une convention régissant nos accords (à retourner obligatoirement dûment datée, signée du maire de la commune ou de son représentant), les annexes des tarifs des séjours et des transports, les formulaires de bons de commande, tous les documents nécessaires aux démarches administratives et à la bonne préparation des séjours.

Dates limites options/réservations. bons de commandes

Séjours printemps :

Options : 09/01
Dossier de réservation : 16/01
Bon de commande : 25/01

Le bon de commande devra être retourné à VVL accompagné d'un versement de 50 % du montant total des réservations séjours et transports, Ainsi que votre bon de commande administratif indiquant le code d'engagement, devra être communiqué à VVL dès réception de cet avenant, afin de transmettre vos factures sur le Portail Chorus .

En cas de non-respect des échéances, VVL ne peut s'engager à satisfaire les demandes ayant fait l'objet

des options initiales. Pour tout bon de commande non retourné à la date fixée, VVL adressera un bordereau de réservation qui sera considéré comme bon de commande. Toute place annulée et non remplacée après réception du bon de commande sera facturée pour les accueils collectifs de mineurs en centres fixes de la coopération en France à 50 % du montant séjour et 100 % du montant transport. Pour tous les autres séjours (itinérances France et étranger, linguistiques, familles, seniors, prestations...) les dédits seront calculés en fonction des frais engagés et n'excéderont pas 100 % du prix du forfait.

Durée des séjours, tarifs et mode de paiement

Les tarifs transports mentionnés sur les programmes sont donnés à titre indicatif au départ de la région parisienne.

Les transports et tarifs peuvent être modifiés en fonction des effectifs pour la sécurité et le confort des participants.

Transport

VVL coordonne et organise le transport.

Le tarif Train comprend les titres de transport train 2e classe, les services de traction manutention (lorsqu'ils sont disponibles dans les gares de Paris et de province), les navettes en car depuis les gares de province jusqu'aux centres d'hébergement (aller et retour), les frais de gestion et de logistique. Le transport depuis les lieux de départ (villes) jusqu'aux gares ou aéroports de départ, (aller et retour) n'est pas organisé par VVL.

Le tarif Car est un forfait pour un autocar et pour un groupe de 40 enfants.

La décision du mode de transport «train ou car» sera prise après communication par l'ensemble des collectivités du choix de leur moyen de transport à la date du bon de commande (le 29/11/2021 pour les séjours Hiver et le 20/01/2022 pour les vacances de printemps).

- ◆ VVL se réserve le droit d'apporter des modifications d'horaires et de dates en fonction des autorisations de circulation des groupes d'enfants (tarifications spéciales SNCF et compagnies aériennes, interdictions et contraintes de circulation en cars, etc.).
- ◆ Les avis de départ et de retour vous seront communiqués environ trois semaines avant le départ, dans un délai plus court en cas de vols charters.
- ◆ Pour des raisons d'effectifs, certains transports concernant des séjours différents pourront être regroupés par région d'implantation.
- ◆ Pour les collectivités retenant moins de douze places par séjour, VVL ne détachera pas de personnel pour accompagner les participants aux lieux de départ et de retour. Cependant à la demande de la collectivité, VVL peut mettre à disposition un accompagnateur (prestation payante, voir avenant à la convention).
- ◆ Pour les jeunes voyageant seuls, les parents devront leur délivrer une "autorisation de libre circulation" qu'ils remettront à l'équipe d'encadrement. Cela est valable uniquement pour les départs et les retours, afin de permettre aux jeunes de réintégrer soit le centre de vacances, soit leur domicile, ou encore de rejoindre un lieu préalablement fixé par les parents.

enfant à voyager seul dégage VVL de toute responsabilité en cas d'imprévu.

- ◆ L'enlèvement et le retour des bagages dans les collectivités peuvent être étudiés par notre service transports, lequel fournira un devis sur demande

Prestations comprises dans le tarif séjour

- ◆ Pension : hébergement, quatre repas par jour.
- ◆ Encadrement : direction et encadrement selon législation.
- ◆ Sanitaire : application de la législation.
- ◆ Assurance : responsabilité civile VVL, accidents participants, rapatriement sanitaire.
- ◆ Blanchissage : linge des participants (pour une durée de séjour de plus de 7 jours et de maison).



Ce document est à joindre à la fiche sanitaire de liaison. La décision des parents d'autoriser leur

Conditions générales de réservation printemps 2023

- ◆ Activité et matériel : selon le type de centre, l'âge des participants, l'implantation (voir descriptifs des séjours).
- ◆ Visites : frais de pension d'un élu ou de son représentant pendant le séjour sur le centre (si possible) pendant deux jours (sans le transport). En cas de prolongation du séjour, les frais seront à la charge de la collectivité. Sauf cas exceptionnel, VVL doit être prévenue au moins deux semaines à l'avance.
- ◆ Frais administratifs et amortissement du matériel
- ◆ Service : suivant la capacité du centre, personnel de service, de cuisine, d'entretien et de lingerie.
- ◆ Véhicule : au minimum un véhicule de service sur les centres fixes de la coopération, pour la sécurité et l'organisation de certaines activités.
- ◆ Information: programme, permanences VVL, blogs mis en place sur chaque séjour, etc.

À la charge des collectivités

- ◆ L'organisation du transport des participants par la collectivité (sauf accord particulier avec VVL), jusqu'aux lieux de départ et à partir des lieux de retour fixés par VVL.
- ◆ Les fiches sanitaires de liaison, les fiches de traitement et les fiches de renseignements doivent être remises au responsable du séjour le jour du départ.
- ◆ Les démarches auprès des caisses d'allocations familiales. Les numéros d'ouverture seront communiqués au plus tard une semaine avant les départs.
- ◆ Les frais d'organisation des réunions de présentation, d'information et de bilan (tarif forfaitaire

et conditions, voir avenant à la convention).

- ◆ La collectivité doit impérativement nous remettre la liste des responsables des permanences pendant les soirées, week-end et jours fériés.
- ◆ En cas de renvoi d'un participant en accord avec la collectivité, le séjour de ce dernier est dû intégralement à VVL ; les frais de renvoi (transport, accompagnateur, etc.) sont à la charge de la collectivité.
- ◆ VVL assure l'avance des frais médicaux des participants aux séjours, auprès des médecins, pharmaciens, ou tout autre praticien dont l'intervention sera nécessaire. Ces frais vous seront facturés sur présentation des feuilles de soins.
- ◆ Les spécificités sur les enfants et PAI éventuels.
- ◆ Tous les frais inhérents à la dégradation d'un véhicule loué pour le compte d'une collectivité qui organise un séjour avec ses propres agents, seront facturés à l'euro près, y compris les frais du loueur, si le véhicule n'était pas rendu avec le plein de carburant.

Convoyage

- ◆ Prise en charge des enfants/jeunes par l'encadrement VVL, dans la collectivité -aller et retour - (à partir de 12 inscrits).
- ◆ Moins de 12 inscrits : la collectivité a en charge le voyage - aller et retour – de la collectivité à la gare/aéroport.
- ◆ Transport organisé par la collectivité : la collectivité étant responsable du transport doit en assurer l'organisation et le voyage (en collaboration avec VVL).

- ◆ La collectivité devra se conformer aux indications des avis de départ et retour transmis par VVL ou convoyer elle-même les participants sur les centres (après accord de VVL afin de ne pas compromettre les effectifs prévus par car).
- ◆ Les tarifs indiqués sont susceptibles de révision à l'issue de la réception du bon de commande pour des variations concernant : Le coût des transports lié au prix des carburants, les taxes aéroportuaires et touristiques et les taux de change en rapport avec les contrats.
- ◆ Pour certains séjours, les transports sont compris dans les tarifs, ils s'effectuent alors au départ de la région parisienne, sauf demande expresse.

Liste des participants

- ◆ Pour permettre une bonne organisation des vacances - réservation des billets de transport (avion, SNCF et autocaristes) et organisation des réunions préparatoires, il est impératif de nous communiquer la liste des participants, par centre et par séjour, et comportant tous les renseignements conformes à notre liste type envoyée aux collectivités dans le dossier administratif.

Cette liste doit nous parvenir au format Excel six semaines avant le départ. Ne pas attendre la fin des inscriptions pour transmettre ce document qui permet aux services concernés de préparer les séjours.

Individuels

Toute réservation doit être suivie d'un courrier de confirmation dans les huit jours suivant votre appel, accompagné d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre de VVL, représentant 25 % d'arrhes non remboursables

du montant du séjour et du transport. Dès réception de votre courrier, une facture définitive vous parviendra. Le solde est à régler trente jours avant le départ. Un bon de séjour vous sera remis dès réception de votre paiement. Les tarifs sont ceux indiqués dans la brochure. A la fin du séjour et sur votre demande, VVL peut vous fournir une attestation de séjour afin de vous permettre de bénéficier de la subvention CAF non prise en compte par l'association.

Tous les frais inhérents à la dégradation d'un véhicule loué pour le compte d'une collectivité qui organise un séjour avec ses propres agents, seront facturés à l'euro près, y compris les frais du loueur, si le véhicule n'était pas rendu avec le plein de carburant.

Documents administratifs

Attention : pour tous les séjours hors du territoire français, les jeunes devront se munir de leur Carte d'identité ou Passeport en cours de validité, d'une Autorisation de sortie du territoire accompagnée de la copie de la pièce d'identité des parents et d'un extrait d'acte de naissance (ou copie du Livret de Famille). Pour les ressortissants non communautaires, ils devront fournir, en plus de ces documents, le titre de séjour délivré par l'Ambassade.

Adhésion

Une adhésion annuelle est obligatoire.

Collectivités : l'adhésion annuelle collective fera l'objet d'un mémoire à l'occasion de la première facturation de séjours organisés par la collectivité avec VVL.